

Procès-verbal du conseil d'école du 07/11/23

Le conseil approuve à l'unanimité pour que les conseils d'école de Varreddes et Marcilly soient regroupés en un seul et qu'on fasse une assemblée générale des associations scolaires (Focel-Usep et coopérative scolaire) en même temps.

Ouverture de séance : 18h06

Tour de table

Parents : Mme Etchecopar, Mme Harnais, Mme Caugant, Mme Parizel, Mme Dos Prazeres

Mairies : Mme Daoust, Mme Duchesne, M. Didon

D.D.E.N. : M. Houard

Enseignants : Mmes Derbois, Maillard, Planelles, Roussel et Huguenot, M. Dyonizy et M. Delattre

Secrétaire de séance : Mme Huguenot

Ordre du jour :

- Le conseil d'école : composition et rôle
- Résultats des élections
- Dates des prochains CE
- Règlement intérieur
- Sécurité : PPMS et PPMSA
- Année en cours :
- Effectifs et personnels
- Évaluations nationales : CP et CE1
- Piscine
- Projets : classe de découverte
- Associations scolaires
- Organisation pédagogique :
- Les élèves en difficultés (RASED, PPRE, aide personnalisée, stages de remise à niveau)
- Activités pédagogiques complémentaires : contenu et organisation.
- Effectif prévisionnel 2024-2025
- Liaison avec les mairies :
- travaux et aménagements
- budget
- Liaison avec les parents :
- Questions des parents élus.

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

Composition du Conseil d'école

IEN: M.Nicolas, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le Conseil d'Ecole

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invités toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*

2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*

3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

* les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.

* l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.

* les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

* les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou par une association Loi 1901).

* la restauration scolaire ;

* l'hygiène scolaire ;

* la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école ; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

* La composition des classes.

* Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.

* Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.

* L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 108 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Résultats des élections

Varredes : 242 électeurs

Marcilly 52 électeurs

Votants : 162 votants :

Suffrages exprimés: 134 votes

28 blancs ou nuls

exprimés : 11 votes nuls ou blancs :

soit: 66.94 % l'an dernier : 54.73%

soit :84.62 % l'an dernier : 79,9 %

Félicitations aux nouveaux élus qui ont pris leur mandat.

Dates des prochains CE

05 mars 2024 à 18h00

18 juin 2024 à 18h00

Protocole sanitaire :

Niveau allégé : lavage des mains moins fréquents, brassage des élèves autorisé.

Règlement intérieur départemental :

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques est élaboré par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), agissant sur délégation du recteur d'académie.

Le règlement intérieur d'une école définit **les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative** :

- enseignants et personnels
- parents et élèves
- partenaires et intervenants extérieurs

Le règlement intérieur est **élaboré par le directeur d'école**, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis **validé lors du conseil d'école**.

Il a été remis à jour cette année par la DASEN.

Il ne sera pas remis aux familles mais consultable sur le site internet de la mairie de Varreddes et l'application Klassly et les familles devront signer une attestation de prise de connaissance de celui-ci.

Il comporte :

- Les horaires d'école
- Le protocole de gestion des situations exceptionnelles de Marcilly a été mis à jour mais n'est pas revenu de l'Inspection
- Les règles propres aux écoles (réglementation sur les goûters, les récréations, les interdictions : les chaussures à talons, les tongs et claquettes, les T-shirts trop courts, les boucles d'oreilles pendantes, le maquillage et l'utilisation du téléphone portable).

Horaires de bus

Varreddes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varreddes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

Le conseil a voté à l'unanimité que l'entête du règlement mentionnerait à présent les écoles de Varreddes et de Marcilly.

Protocole de Marcilly : à mettre à jour

Sécurité : PPMS

Comme nous l'a demandé notre hiérarchie, lundi 16 octobre, un hommage a été rendu à Dominique Bernard, professeur tué lors d'une attaque terroriste, dans chaque classe.

Je rappelle d'ailleurs que le plan vigipirate est désormais au niveau le plus haut « sécurité renforcée-urgence attentat », et il nous est demandé la plus grande vigilance (portes de l'école fermées en permanence, entrée des parents contrôlée, éviter les sorties, Interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps ou d'objets suspects, éviter les regroupements...)

-Dans l'année : 2 exercices incendie, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur et un dernier au choix.

Un protocole est établi dans l'établissement afin de mettre en sécurité les élèves en cas d'intrusion, d'attentat, ou d'accident majeur.

-Présentation du document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur.

Il sera remis aux familles en novembre.

L'exercice attentat/intrusion aura lieu bientôt. Un scénario nous sera fourni.

Sécurité :

A Varreddes le 1er exercice incendie a eu lieu le 28 septembre 2023. L'exercice a duré 1 min 44s

Tout s'est bien passé.

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 28/09. Le temps d'évacuation des locaux était de 34 secondes.

Année en cours :

Effectifs et personnels

Répartition :

25 CP Mme Maillard

22 CP/ CE1 M. Dyonizy (11+11)

25 CE1 Mme Derbois

26 CE2 Mme Huguenot

24 CE2/CM1 M. Delattre (15+9)

25 CM2 Mme Roussel

27 CM1 Mme Planelles

Total : 174 contre 175 l'an dernier

Mme De Clarens assure le 1/3 temps de direction de Mme Derbois le lundi et trois semaines entières dans l'année

Evaluations nationales :

En septembre, pour les Cp et Ce1, remontée des réponses des élèves sur une application informatique.

Communication des fiches individuelles par l'éducation nationale en octobre ou novembre.

En CP : -français : les items moins bien réussis sont : reconnaître des lettres et manipuler des syllabes.

-mathématiques : beaucoup d'items ne sont pas réussis : Lire des nombres entiers, Ecrire des nombres entiers, Résoudre des problèmes, Quantifier des collections, Comparer des nombres, Placer un nombre sur une ligne graduée.

Les résultats sont inférieurs aux résultats de la circonscription.

En ce1 : Les résultats sont faibles :

-français : l'item moins bien réussi est : Ecrire des mots, Comprendre des mots à l'oral, Comprendre des phrases à l'oral, Lire à voix haute des mots, Lire à voix haute un texte, Comprendre des phrases lues seul(e), Comprendre un texte lu seul(e)

-mathématiques : les items moins bien réussis sont : Lire des nombres entiers, Ecrire des nombres entiers, Résoudre des problèmes, additionner, Placer un nombre sur une droite graduée.

En CM1 : en français : Savoir trouver des mots de la même famille, Comprendre des textes à l'oral lus par l'enseignant (e), Comprendre un texte lu seul (lecture silencieuse).

En mathématiques : Placer un nombre sur une droite graduée.

A Marcilly, les résultats sont globalement au-dessus de ceux de la circonscription en français et en mathématiques.

Remise des livrets de compétences

2 fois dans l'année : en février et fin juin,

Livret Scolaire Unique est activé. Les livrets scolaires seront consultables en ligne pour les familles via le portail Educonnect.

Piscine :

La nouvelle politique départementale met l'accent sur le savoir nager dans toutes les classes sauf le CM1. Les classes du CP au CM2 se sont donc rendues à la piscine en séances massées (tous les jours pendant deux semaines), les élèves de CE2 et CM2 passent un test ASNS assez difficile (partie pratique et partie théorique).

Tous les élèves se sont rendus à la piscine Tauziet à Meaux, 6 ou 8 séances, tous les après-midis du 11 au 22 septembre ou du 25 septembre au 06 octobre.

Financement pour l'école de Varreddes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI (soit 20 séances).

Marcilly : Les CM1 sont allés à la piscine d'Ocquerre du 09 au 20/10.

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école :

Il est identique à l'année précédente.

Cette année l'école accentue le travail autour des « 4 éléments »,

Projets

-Classe découverte du 22 au 24 mai 2024 : Saint Malo et le Mont Saint Michel, cités corsaires. (Réunion d'information tenue le jeudi 05 octobre).

Financement : 45 000€ de subvention « Notre école faisons là ensemble », 20€ par famille par enfant, 4000€ par le syndicat intercommunal des écoles.

Sorties ou animations.

- Nettoyons la nature : le vendredi 22, mardi 26 septembre et 13 octobre.
- 06/11 : photos de classe : une réduction de 12.5% est prévue à partir de 45 euros d'achat
- 16/11 pour les CM2 : Intervention sur les violences et les incivilités par la Maison de Protection des Familles (MPF)
- 28/11 et 08/01 pour les CM1 : intervention sur le harcèlement à Marcilly
- semaine du 16/10 : semaine du goût (boulangier en Ce1, dégustation d'une soupe de potimarron en CP...)
- 20/10 : Octobre rose
- 09/11 : Halloween.
- 15/12 : théâtre Gérard Philippe : TicTac Ithaque.
- 09/02 : spectacle conférence Planète mômes sur la forêt (C2) et la biodiversité (C3).

Je tiens à ajouter que toutes les classes sont désormais équipées d'écrans numériques interactifs, grâce à une subvention d'état qui a permis d'installer 3 nouveaux écrans.

Comptes USEP :

Assemblée générale de la COOPERATIVE SCOLAIRE LA TOURNOYE :

Montant : 4 614,80 euros

L'ancien compte de la coopérative de l'école n'est pas clôturé. Ce compte à la FOCEL USEP dispose d'un montant de 174,79 euros.

Coop de Marcilly : 1 975,28 euros

Il faudra prochainement déduire le montant de l'adhésion, à savoir entre 55 et 60 euros).

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

Bureau de la coopérative de Varreddes:

Présidente : Mme Derbois, enseignante

Secrétaire : Mme Maillard, enseignante

Trésorier : M. Dyonizy, enseignant

Bureau de la coopérative de Marcilly:

Présidente: Mme Planelles

Trésorière: Mme Planelles

Secrétaire: Mme Planelles

L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE

Décloisonnements et échanges de service

Pour l'instant, il n'y a pas de decloisonnement envisagé pour la classe de Marcilly.

Tous les élèves disposent de la carte de transport.

A Varreddes : 1 élève de Ce2 va en CP le matin et un élève de CE1 va en CE2 le matin.

Enfants en difficultés

Nous n'avons plus de psychologue scolaire. A ce jour, elle n'est toujours pas remplacée.

M. Heddad : maitre E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient depuis la rentrée tous les jeudis après-midi. (Groupe de lecture de CE1)

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Ardaoui.

Infirmière scolaire, Mme Ludosky qui verra tous les CE2 en décembre, janvier.

APC et PPRE et Soutien

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Huguenot : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35

Mme Maillard : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35

M. Dyonizy: mardi et jeudi de 11h50 à 12h35

M. Delattre : mardi et vendredi de 11h50 à 12h3 et vendredi de 17h-17h40 soutien et fluence

Mme Roussel : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35

Mme Planelles : mardi et jeudi à Marcilly de 16h40 à 17h30.

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Derbois en est exempte, Mme De Clarens le fera pour un quart de son temps.

Soutien :

Des heures de renforcement sur les apprentissages fondamentaux sont proposées le soir par certains enseignants à leur élèves (de 17 à 18h) ou le mercredi matin. Il s'agit d'heures dans le cadre du projet de pacte (heures supplémentaires des enseignants).

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

Il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,

Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,

Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Effectifs prévisionnels rentrée 2024

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024/2025 : $(- 25 \text{ (CM2)} + 34 \text{ (GS)}) = 183$ élèves, soit une moyenne de 26,14 élèves par classe.

Remerciements à :

-Au RPI pour les budgets annuels

Aux agents communaux pour l'efficacité de leur travail.

Liaison Mairies : bilan de la commission scolaire

Varredes

-L'atelier danse le midi fait du bruit sous le préau. Il est demandé qu'il n'ait pas lieu ou soit déplacé au moins les jours d'APC. Cette décision est actée.

-Il est demandé l'autorisation des locaux pour faire le soutien le soir ou le mercredi. Cette demande a été accordée.

-Suite à l'incident du vendredi 13 octobre, la demande d'occultation des clôtures est réitérée.

Marcilly :

-Pour l'instant la classe D est maintenue, nous attendue de voir les mesures qui pourraient être prises par rapport au plan vigipirate.

Liaison Parents /école

- Aménagement du parking vélos/trottinettes est demandé.
- Le problème concernant les tickets de cantine a été abordé.
- La demande de subvention pour la fresque murale a été faite mais non traitée.
- Les parents ont demandé si l'absence de la psychologue scolaire avait une incidence sur le bon fonctionnement de l'école. En effet, cela a une incidence quant à la gestion des élèves en difficultés.
- Il a été demandé par les parents si des ateliers sont prévus pour les enfants de Marcilly mangeant à la cantine.
- La question du nombre de places sur le parking de l'école a été abordée.

Une mise en ligne du procès-verbal du conseil d'école sur le site de la mairie est prévue,

La séance est levée à 19h 36.

Mme Derbois Mélanie, directrice

Mme huguenot Joanna, secrétaire

